Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 089-218900249-20260921-2026_DSATM323-AR

AUXERRE

N° 2026 DSATM 323

PORTANT SUR L'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DES LOCAUX DU GYMNASE RENE YVES AUBIN POUR LA MANIFESTATION « GALACTIC DAYS »

DU SAMEDI 17 OCTOBRE 2026 AU DIMANCHE 18 OCTOBRE 2026

Le Maire de la ville d'Auxerre,

Vu les articles L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 143-1 à R 143-7 du Code de la construction et de l'Habitation,

Vu les articles GN (dispositions applicables à tous les établissements recevant du public – livre I du règlement de sécurité),

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté municipal n° 2026 - DRJH 068 du 20 mai 2026 portant délégation de signature du maire pour les actes afférant aux établissements recevant du public à Monsieur Franck Lekhal, adjoint en charge de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique,

Vu la demande en date du 05 juillet 2026 de l'association Aux'I.D, représentée par Monsieur Nicolas Brouet, sollicitant à l'occasion de la manifestation « Galactic Days », l'autorisation d'utiliser de façon exceptionnelle les locaux du gymnase René Yves Aubin, du samedi 17 octobre 2026 au dimanche 18 octobre 2026,

Vu l'avis favorable avec prescription du SDIS (sous-commission sécurité), en date du 15 septembre 2026,

Considérant que le niveau de sécurité de l'établissement présente des infractions à la réglementation en vigueur, mais qu'il peut y être remédié,

Arrête,

Article 1er : L'organisation de la manifestation "Galactic Days" décrite dans la demande d'autorisation d'utilisation exceptionnelle des locaux du gymnase René Yves Aubin sus-visée est autorisée, sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2 et 3 ci-dessous.

Du vendredi 16 octobre 2026, 13 h 30 au lundi 19 octobre 2026, 12 h 00,
(montage et démontage compris).

Ouverture au public :

- **Le samedi 17 octobre 2026 de 14 h 00 à 21 h 00.**

- **Le dimanche 18 octobre 2026 de 10 h 00 à 18 h 00.**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 089-218900249-20260921-2026_DSATM323-AR

AUXERRE

Article 2 : Les prescriptions de la commission sécurité, annexées à la présente décision, devront être strictement respectées.

Article 3 : un dispositif de secours est prévu sur place, au gymnase René Yves Aubin, avec la présence d'une équipe de sécurité incendie durant la manifestation,

Article 4 : L'organisateur présent pour cette manifestation prend les dispositions nécessaires afin d'éviter toute diffusion sonore excessive de nature à troubler la tranquillité du voisinage.

Article 5 : Cette autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée immédiatement en cas de plainte du voisinage pour nuisances sonores excessives ou tapages.

Article 6 : L'organisateur de cette manifestation est le seul responsable tant envers la Ville d'Auxerre qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public.
Il doit être assuré au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée de la manifestation, y compris les phases de préparation et de démontage.

Article 7 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Préfecture de l'Yonne, SIDPC,
- Cabinet de Monsieur le Maire d'Auxerre,
- Directeur départemental de la sécurité publique,
- Commandant du centre de secours principal d'Auxerre,
- Directeur départemental de la DDT service SHBS,
- Direction générale des services de la Ville d'Auxerre,
- Direction accueil communication de la Ville d'Auxerre,
- Direction de la cohésion sociale et solidarité de la Ville d'Auxerre,
- Direction culture, sports et vie associative de la Ville d'Auxerre,
- Police municipale,
- Association Aux'I.D.

Fait à Auxerre,

Adjoint en charge de la sécurité, de la prévention
de la délinquance et de la tranquillité publique,

signé électroniquement

Monsieur Franck Lekhal.

Signé électroniquement par : Franck LEKHAL
Date de signature : 21/09/2026
Qualité : Adjoint sécurité, prévention, délinquance, tranquillité publique